Décision 02-D-10 du 20 février 2002

relative à une saisine de la société RBS Rappresentanze SRL et de la société CTIV à l'encontre de pratiques mises en œuvre par la société Ashoenologie

Posted on: 12 mars 2002 | Secteur(s):



Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	RBS Rappresentanze SRL, CTIV
origine de la saisme	NDS Nappresentanze SNE, OTTV

Dispositif(s)	
•	Rejet

Entreprise(s) concernée(s)	
•	Ashoenologie

Lire

le texte intégral de la décision 25.7 Ko